

30/01/2012

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens, Chers Amis,
Bonjour à tous,

C'est toujours avec le même plaisir, qu'à pareille époque, je me retrouve parmi vous.

Toute l'équipe municipale, le Conseil et moi-même sommes heureux de vous accueillir et de vous présenter nos meilleurs vœux.

Que vous soyez dans la commune depuis longtemps ou nouveaux résidents, je souhaite que chacun et chacune, dans sa diversité, puisse y trouver une qualité de vie, que chacun puisse trouver sa part de bonheur, de plaisir ou de rêves !

Mais hélas, nous avons une ombre au tableau, André Prusvot, Conseillé Municipal, élu en 2008, nous a quittés au petit matin du 13 novembre Au nom de la commune dans son ensemble, nous présentons à Madame Pruvost et sa famille nos sincères condoléances

Mais la vie continue, C'est l'occasion idéale en ce début d'année, de faire le point sur l'année passée et de parler des projets. Je vous remercie d'être venus aussi nombreux ,Et tout d'abord je salue les personnalités présentes :

Mesdames et Messieurs les élus :

- Madame la Conseillère Régionale, Annick Napoléon, Maire de Cavalaire
- Monsieur le Conseiller Général, Alain Spada, représentant le Président Horace Lanfranchi
- Madame Florence Lanliard, Maire de Plan de la Tour
- Monsieur Yvon Zerbonne, Maire de Gassin
- Monsieur Gil Bernardi, Maire du Lavandou,
- Monsieur Alain Benedetto, Maire de Grimaud
- Monsieur Roland Bruno, Maire de Ramatuelle
- Monsieur Jean-Jacques Courchet, Maire de la Garde Freinet
- Monsieur François Gimmig, Maire de Croix Valmer
- Monsieur Vincent Morisse, Maire de Ste Maxime
- Madame Ansalmi, représentant le Maire de St Tropez
- Madame Caudon, représentant le Maire de la Mole
- Mesdames et Messieurs les Adjoints, des communes voisines
- Monsieur Louis Foucher, Maire honoraire de Cavalaire

Et

Mesdames et messieurs des corps constitués :

- Le Colonel Bitouzet, du Groupement de Gendarmerie de Toulon,
- Le Commandant Marc, de la Brigade de Gassin
- le Major Rivière, de la Brigade de Croix-Valmer
- Monsieur Fournié-Eche, Architecte des bâtiments de France,
- Monsieur Mattei, Directeur de Cabinet de la Sous-Préfecture
- Le commandant Gimenez, du centre d'incendie et de secours de Cavalaire
- Monsieur Girardin, représentant Monsieur Sellier, Directeur du PNPC
- Messieurs les anciens combattants
- Messieurs les sauveteurs en mer, la SNSM

Tout d'abord : « les rumeurs ! » plus ou moins absurdes les unes que les autres, qui semblent représenter le sport préféré de certains de nos concitoyens,

je n'en retiendrais qu'une :

- *Sur l'état de nos finances :Rassurez vous, la commune n'est pas en faillite,*

elle ne sera pas mise sous tutelle..... !

Eh bien, puisque nous parlons de NOS FINANCES

Sachez que nos comptes sont équilibrés, tant en recettes qu'en dépenses cette année comme d'ailleurs pour les précédentes mais 2012, sera une année plus difficile.

Le remboursement tant attendu depuis 4 ans, d'une assurance prise par mon prédécesseur, Mr Gola, a permis d'éponger une partie de la dette des procédures que tout le monde connaît suite à l'affaire Empain. Cette assurance avait été mise sous séquestre jusqu'à la fin de toutes les procédures qui duraient depuis 23 ans. Eh bien, nous sommes arrivés au terme de ces procédures.

Depuis les échéances de 2006, jusqu'à la fin 2011, nous avons dû y faire face, bien que ce **lourd héritage financier** plombe notre budget jusqu'en 2013 c'est-à-dire jusqu'à la fin de ce mandat augurant d'un contexte beaucoup plus favorable pour le mandat suivant. Dans ce contexte particulier, nous ne nous en tirons pas trop mal ! Il est **bon de rappeler** tout cela pour les anciens qui ont tendance à oublier et les nouveaux résidents qui découvrent nos difficultés.

Pour cette affaire « Empain »

En 2011, nous avons encore prélevé sur le budget de fonctionnement

En plus de l'amortissement de la dette des 2 millions d'€ 253.145

Et les intérêts de l'emprunt 54.309

les reliquats des procédures :

Indemnités restant due à l'un des premiers propriétaires 65.135

Honoraires de notre avocat au Conseil d'Etat 59.800

Honoraires de l'Expert du tribunal 10.143

=444.532

Et sur le budget d' **investissement**

S'agoute le Capital de l'emprunt 50.630

= 495.162 € SOIT 1/2 million d'€ en 2011

Sans tous ces problèmes, nous aurions pu réaliser d'avantage de projets.

Mais en 2011, Nous avons quand même réalisé des travaux d'aménagements assez conséquents pour notre commune comme :

Des travaux de voirie : 258.191 €

Place chapelle du Canadel, Allée du col, av.Colonel Ruysen, Corniche de Marseille, remise aux normes de la DZ, Av de la Corniche, Corniche des pins, Impasse de la Cigale, Av Méditerranée et j'en oublie...

Réfection de pluviaux : 37.549 €

Quelques mobiliers urbains : 18.930 €

Des murs de soutènement : 92.811 €

Av. de Malpagne et C. de Marseille

Mise aux normes des bâtiments communaux : 39.403 € (électricité)

Assainissement collectif : 78.897 €

C. de la Louve

Achat d'une balayeuse : 134.989 €

Pour un coût total : 660.770 €

Avec seulement une subvention de 107.000 € pour les voiries 45 % pour la balayeuse
Et tout le reste en auto-financement. Et je le répète, **Rassurez vous !** Tous nos comptes sont équilibrés tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont **publics**, une fois votés, et passés à la moulinette du contrôle de légalité **consultables ensuite en Mairie.**

Je dis cela parce que

Certains voudraient tout connaître de nos comptes avant qu'ils soient votés

Les projets en cours et pour encore deux ans :

La traversée du Rayol

Il est bon de se rappeler que depuis 2006, date à laquelle a été présentée, en réunion publique, les premières études réalisées par la DDE, le premier projet d'aménagement de la RD 559 **en traversée d'agglomération.**

Le Conseil Général en reprenant la maîtrise des routes départementales s'est investi dans les études techniques. L'objectif principal était la sécurité des biens et des personnes,

-en modifiant la voirie pour inciter les véhicules à ralentir

-en créant un trottoir de chaque côté de la voirie

en facilitant l'accès aux commerces, en conformité avec les nouvelles règles pour les handicapés

-en installant un éclairage approprié pour un cœur de village, différent des entrées Est et Ouest

-en réhabilitant les caniveaux pluviaux le long de la voie et les transversaux, et sur injonction de l'agence de

l'eau, suite à l'incendie du camion d'hydrocarbures, la réalisation au cœur du village de deux énormes

bassins de rétention en cas de nouvelles pollution. Ceux-ci seront pris en charge par le Conseil général.

Les pluviaux devraient être terminés avant Pâques ; ensuite un temps d'arrêt pendant la saison estivale.

En octobre, le Conseil Général prendra à sa charge les travaux de la chaussée proprement dite, et d'autres aménagements.

Les trottoirs et les mobiliers urbains prendront forme en 2013.

S'est ajouté à ces travaux, le glissement de terrain que j'appellerai dès la fin 2010, « **le sinistre** » au cœur du village, provoqué par des travaux incontrôlés aggravés par les pluies interminables l'hiver dernier.

Un grand retard a été occasionné par

- une procédure lancée par le propriétaire du terrain qui se situe en aval de la route contre : le Conseil Général, la Commune et cinq autres entités

- **et** une énorme nappe d'eau souterraine en amont de la route, découverte fortuitement lors des études de sol.

Le Conseil Général, gestionnaire des routes a décidé, bien que ces travaux soient en **zone urbaine**, de prendre les choses en main, en attendant de se faire rembourser à la fin d'une procédure, ce qui pourrait durer très ... **très longtemps.**

La commune n'aurait pas pu engager ces travaux. Qui dépasseront le million d'euros. Et donc

Je remercie **vivement** le Conseil général pour l'aide, non négligeable, technique et financière, pour ces deux chantiers.

Je remercie aussi le Député J.M. COUVE, qui, avec le soutien de Bernard Acoyer, a pu puiser dans sa « réserve parlementaire » une subvention très significative (!) pour réaliser des travaux que la commune devait entreprendre suite au sinistre.

Tous ces chantiers à venir, **rassurez vous**, ne feront pas l'objet de fermeture de voies !

Je pense surtout aux riverains de la déviation Sud qui ont beaucoup souffert et aux commerçants riverains de la Départementale, qui pourront ainsi être rassurés.

Durant l'année 2011, Les commerçants ont été cinq fois réunis en Mairie, pour nous faire part de leur inquiétude.

Les élus et le C.G, y sont tous sensibles.

Autre grand chantier : le PLU

Des nouvelles du PLU en cours d'élaboration ... (Plan local d'urbanisme), il fallait *renouveler* le POS, ancien terme d'urbanisme du Plan d'Occupation du Sol. Il était donc nécessaire d'en faire « sa toilette » et de le mettre à jour suite aux multiples réformes du code de l'Urbanisme, **de la décision du Conseil d'Etat**, et d'autres liées à l'Environnement.

Je vous rappelle que l'élaboration du PLU a été prescrite en janvier 2009.

En janvier 2010, le Conseil Municipal débattait des orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

En avril puis en octobre 2010, un premier projet de zonage et de règlement était présenté à la population.

2011, a permis d'affiner ce projet qui a été présenté dernièrement à la Commission Départementale compétente en matière de la Nature, des Paysages et des Sites (« Commission des Sites »).

Cette réunion s'est tenue le 22 novembre dernier en Préfecture.

Il s'agissait pour la Commission d'étudier et de donner un avis sur les propositions de classements et déclassements des Espaces Boisés Classés (EBC) prévus par le projet de PLU.

Au sujet du classement en EBC des anciennes Zac Empain et des arums

Qui a fait couler beaucoup d'encre :

Le Préfet du Var, Mr Paul Mourier, que j'ai rencontré récemment avec 6 élus, a bien confirmé que nous avons raison d'inscrire la zone Nab de l'ancien POS, après décret du Conseil d'Etat de 1994, en zone Naturelle, Espaces Boisés Classés et qu'il était **impensable** que l'on puisse revenir **sur la chose jugée**, que les procédures récentes vont vers un renforcement de la protection de la nature et non pas sur un assouplissement de la loi Littoral.

Et dans un précédent courrier que le Préfet m'a adressé, il mentionnait clairement et je cite :

« la pugnacité de certains n'aura pas raison de la ténacité de la puissance publique »

et dans un autre courrier adressé à un propriétaire, floué par Empain et je dis bien **par** Empain : je cite

*« dans le cadre du PLU, la commune doit prendre en considération l'arrêt du Conseil d'Etat qui **a autorité de la chose jugée**, et dans ces conditions, il n'est pas envisageable de prévoir une ouverture à l'urbanisation de cette zone. »*

C'est pour cette raison que toutes les « élucubrations » «et autres propos de cafés du commerce »

qui, depuis un an, envahissent nos boîtes aux lettres, ne m'ont **jamais** fait douter, ni moi, ni mon équipe, du bien fondé à notre position.

D'ici peu, nous recevrons le compte-rendu de la Commission des Sites. A la suite de quoi, début 2012, le Conseil Municipal sera en mesure d'arrêter son projet de PLU.

S'ouvrira alors une période de 6 mois pendant laquelle les diverses administrations émettront un avis sur le projet de PLU et une enquête publique sera organisée.

Au cours de cette enquête, les Rayolais-Canadeliens pourront consulter dans son intégralité le projet de PLU, accompagné des avis des administrations.

Ils pourront émettre à leur tour un avis auprès du Commissaire Enquêteur qui sera désigné par le Tribunal Administratif de Toulon.

Nous souhaitons conserver tous les espaces boisés classés qui coiffent notre commune au Nord jusqu'à la crête, toute la zone d'Est en Ouest.

C'est ce qui fait la beauté exceptionnelle de notre commune et certains voudraient densifier, urbaniser, bétonner !

le Rayol Canadel ne serait plus ce qu'il est aujourd'hui ,c'est cet écrin de verdure qui fait son originalité, son charme.....et **la pérennité de sa valeur !**

La mise en place du **TRI-SELECTIF** et surtout de son suivi, par notre adjointe Dominique Cordola, sont très satisfaisants

Nous avons collecté 1 280 tonnes, tous déchets confondus (soit une moyenne 550 Kgs par an par personne)

Nous avons pu constater une nette baisse du tonnage à l'enfouissement.

Le recyclage des petits déchets métalliques y a contribué.

Pour notre grande fierté nous obtenons la 2^{ème} place pour le tri au sein des 12 communes du golfe, après La Croix Valmer.

Pour la planète nous disons merci à tous ceux qui trient et nous demandons aux autres de bien vouloir jouer le jeu

Nous devons y participer, c'est dans l'intérêt de tous, de votre avenir et celui de vos enfants.

Bravo à vous tous et à Dominique !

En Novembre, la commune a été reconnue « sinistrée » par l'arrêté de **catastrophe naturelle**, suite aux pluies diluviennes, centennales mais qui reviennent tous les deux à trois ans !

Il faut s'inquiéter de l'augmentation des situations météorologiques qui conjuguent les pluies fortes et les submersions marines.

La commune elle-même a, certes, été touchée en plusieurs endroits, et aussi en bord de mer.

Beaucoup de dégâts ont été signalés chez des particuliers.

Si des résidents secondaires constatent à leur arrivée un glissement de terrain ou autres dégâts, ils doivent se rapprocher de la Mairie .

Ces catastrophes ont pour conséquence de nouvelles réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour les éviter ou pour en atténuer les effets désastreux : des murs qui s'effondrent, des glissements de terrain.... Mais sachez que bien souvent « la main de l'homme » est mise en cause.

Ces réflexions aboutissent à la formulation du [principe de précaution](#) et de prévention, elles devront créer de nouvelles normes ou de nouvelles contraintes légales dans les prescriptions d'urbanisme.

Notre station d'épuration a subi aussi les préjudices climatiques. Je vous rappelle

Qu'elle siège sur la commune du Lavandou, à Cavalière a été construite dans la fin des années 80 sur le site de l'ancienne carrière de pierres.

Des excavations concourent à concentrer les eaux des précipitations vers la station d'épuration.

En cas d'évènement pluvieux exceptionnel (pluies centennale ou même décennale, ...) les fossés pluviaux existants ne suffisent plus, ils débordent ce qui entraîne des dégâts importants et récurrents dans la station de traitement des eaux usées.

Il est préconisé :le renforcement de la digue en terre, la création de murets protecteurs, la création d'exutoires ...

Tous ces travaux d'entretien ont un coût, j'espère reconnus par les assurances, si non le prix de l'eau risque d'augmenter.

La station d'épuration, gérée par le SIA, (1/3 pour le Rayol et 2/3 pour le Lavandou), ne pourra pas rester encore longtemps dans ce fond de carrière. Un projet est en cours, mais ne verra pas le jour, au mieux, avant deux ou trois ans !

Après avoir parlé des dégâts occasionnés par les fortes précipitations, parlons de la **mer**,

qui durant ces deux derniers épisodes tempétueux, une très forte houle d'Est est venue attaquer le front de mer, endommageant les bâtiments à leur base. Nous devrions être reconnu en janvier en catastrophe naturelle « coup de mer »

Des travaux d'aménagement sont prévus en bord de la **plage du Rayol** pour la **protection des biens et des personnes** :

Dans un premier temps, un projet de reconstruction du bas de l'escalier est en cours, il pourrait être terminé pour cet été.

La deuxième partie, l'enrochement ou autre digue, Pour conforter le bas des constructions existantes reliant les plages Est et Ouest du Rayol par un passage assurant un accès pour les secours, pour le nettoyage ou aménagement de la plage Est, celle-ci étant complètement enclavée.

Ce projet a reçu un premier avis favorable de la DDTM, Un projet de DUP est en cours. (Déclaration Utilité Publique)

Le dossier administratif sera peut-être plus long que la réalisation des travaux eux-mêmes et qui s'effectueront avec l'aide technique et financière du Bailly de Suffren.

Puisque nous sommes sur les plages,

Parlons des **EAUX DE BAIGNADE** : La commune de RAYOL-CANADEL-SUR-MER a obtenu **Sa** « certification qualité eaux de baignade » pour 2010 et 2011 Elle a rejoint la démarche engagée en 2009, en participant à un audit du système de gestion de ses eaux de baignade.

Les résultats de l'audit ont permis de récompenser tout le travail accompli par les services de l'Observatoire Marin ;

Fondée sur un cahier des charges exigeant, cette démarche de certification vise à encourager les collectivités à anticiper les obligations fixées par la Commission européenne pour le 1er janvier 2015.

Pour l'entretien raisonné des plages, l'achat de nouveaux matériaux, tracteur et le « go et monier » a permis enfin de vous offrir des plages plus nettes. La précédente machine de plage, ce qui est un comble, n'aimait l'eau de mer et tombait en panne régulièrement !

Mais, sachez qu'afin de protéger les plages de l'érosion, cannette année 2012, comme la précédente, nous n'enlèverons les posidonies échouées qu'après les largades de Mai-juin, elles auront ainsi fait une grande partie du travail !

C'est un autre problème : **nos plages reculent** : des actions s'imposent.

Les conclusions des études sur l'érosion du trait de côte ont été rendues par l'Observatoire Marin et des pistes sont dorénavant envisagées afin d'enrayer ce phénomène,

notamment pour la plage du Rayol Est, qui est à ce jour la plus fortement dégradée.

Il faudrait combiner le ré-ensablement avec un système d'atténuation des houles d'Est afin de conserver l'intégrité paysagère du site.

Vue l'importance du projet, cette démarche nécessitera une coopération et un accord de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et sans doute le lancement d'une enquête publique. Il faudra là aussi être patient !

En 2011, après beaucoup d'hésitations, nous avons fini par adhérer au périmètre optimal du Parc National de Port Cros, et ceci comme au Poker, pour voir !

Les Maires des 11 communes du Pradet à Ramatuelle seront conviés pour discuter d'une charte.

Comme beaucoup je ne souhaite pas une structure administrative lourde.

Sachez que la participation à l'élaboration de la charte n'impacte pas la liberté des communes, qu'elle ne vaut pas engagement.

A l'issu du processus,(3 ans) chaque commune choisira librement de devenir ou non « commune du PNPC ».

De toute façon, l'Etat reste maitre de l'aire marine adjacente,la mer relève du Domaine régalien de l'Etat.

Là où nous **ne devons pas** être patients, par contre, c'est devant l'invasion des **charançons** qui se propagent de façon fulgurante :

Charançons rouges à déclaration obligatoire qui risquent de faire disparaître tous nos palmiers dans moins de deux ans.

Charançons de l'agave, plus localisé, qui lui aussi, est à surveiller.

Toutes les communes du littoral méditerranéen sont ou seront atteintes.

J'ai donc souhaité qu'**une réunion publique**, salle des fêtes de la Mairie, ici même, soit organisée au cœur des vacances de février : **le jeudi 16 février à 16 h**, elle sera animée par deux jardiniers qualifiées par un organisme officiel : la Fredon PACA.

L'équipe municipale chargée des espaces verts a déjà été sensibilisée.

Dans le domaine **touristique**,

nous pouvons se féliciter de l'ouverture d'un l'hôtel « les terrasses du Bailly »qui depuis cet été offre 24 chambres 3 étoiles, ouvert toute l'année. Enfin, **l'hôtel Villa St Jean**, je dis bien **hôtel**, Devrait pouvoir ouvrir, en conformité avec le permis déposé il y a plus de 13 ou 14 ans, remis à jour avec les nouvelles normes.Là aussi, il y avait 30 propriétaires floués par un promoteur peu scrupuleux. Ils sont indemnisés par la chambre des notaires, pour qui leur assurance a repris les choses en main.

Nous arrivons, après deux années de différents accords et d'instruction de dossiers à réhabiliter la Villa St Jean en hôtel pour une ouverture prochaine cet été, je l'espère fortement.

Nous aurons ainsi prochainement plus d'une cinquantaine de chambres supplémentaires sur la commune.

Les tennis

Une fois les procédures en cours levées, la commune achètera le petit local attenant aux tennis, indispensable à la pratique d'un sport, où nous espérons aussi y retrouver l'ambiance familiale.

Cette petite bâtisse, était bien connue des anciens joueurs sous le nom de « cabane Bambou »!

par contre, nous déplorons le trou béant qui perdure sur le bord de la départementale 27 qui monte au col du Canadel, cette enclave dans la colline,
ce projet de lotissement **cher à notre ancien** adjoint à l'urbanisme mis en route en 2005-2006,
eh bien ce projet est au point mort.

Devant les difficultés pour construire sur ce terrain, de nombreux architectes ou lotisseurs n'ont pas voulu pousser l'aventure plus avant.

Un mot sur l'**intercommunalité**, pressentie à 13 puis à 14 et enfin décidée à 12, les communes des cantons de St Tropez et de Grimaud. Elle devrait prendre son envol cette année.

J'espère que le président de la communauté de communes ne va pas baisser les bras ! que nous trouverons le consensus attendu par le Préfet.

La communauté de communes devra rester un outil au service des communes dans un esprit solidaire.

Vous avez pu lire dans Var Matin :

" La commune veut faire une OPA au Domaine du Rayol ". OPA signifie : " Offre Publique d'Achat ". Cette définition marquait, par elle même, l'absurdité de ce titre et laissait peut augurer de la fiabilité de la suite.

Mais, au delà des polémiques, ce que nous souhaitions, et que nous souhaitons toujours avec force, c'est que le Domaine, à l'aube de l'Intercommunalité, reste essentiellement RAYOLAIS.

Créer un EPA, Etablissement Public Administratif, géré par les élus de la commune avec une comptabilité publique séparée, non communale, allait dans ce sens.

Ce que nous souhaitions était que ce lieu magnifique et enchanteur redevienne l'intérêt primordiale de la visite, sans dérives commerciales exagérées qui se font bien souvent au détriment des jardins notamment par un nombre trop élevé de visiteurs, difficiles à gérer écologiquement. Pour les amoureux, que nous sommes, de ces Jardins classés " Sites " et " EBC " cela serait, alors, un élément à craindre au long cours.

Certes nous avons reculé sur ce projet d' EPA, sur lequel nous avons travaillé depuis de longs mois car il était, après réflexion, prématuré, mais pourtant sur le moment, **justifié** par certains événements que j'ai dénoncés cet été.

Mais rien n'est inutile,

Il convient de réfléchir à l'avenir des Jardins au sein de l'Intercommunalité.

Ce " coup de pied dans la fourmilière " a déjà produit quelques changements et fera peut-être évoluer les esprits ne serait-ce qu'au sein du Conservatoire du Littoral, propriétaire du lieu.

Pour les EBC situés en couronne autour de la commune, nous avons passé une convention de gestion avec l' ONF, pour le contrôle des débroussaillages et des coupe feux, bien entendu, aussi, nous travaillons avec les services de la DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) y compris, aussi, dans les Zones des fameuses ZAC Tessonnière (Empain) et « arums »

Je vais finir ma litanie de tracas avec

- les problèmes de la Poste, ouverte quelques heures par jour, quand la postière n'est pas en congé ou en maladie, mais la distribution du courrier a été facilitée depuis 4 ans avec la numérisation des voiries, même si quelques récalcitrants n'en voient pas l'utilité !

- Le cabinet médical, ouvert trois demi-journées en hiver, verra-t-il un nouveau médecin pour l'été ? c'est une de mes préoccupations, **une de mes priorités.**

A mi-mandat, ou même un peu plus, nous pouvons légitimement être fiers de notre bilan qui s'inscrit parfaitement dans la politique que je mène, avec les anciens réélus et les nouveaux depuis mon élection en 2001. Nous ne nous arrêterons pas là, durant les deux années encore à accomplir nous avons la ferme intention de répondre au mieux à vos besoins et à vos demandes,

Nous sommes ambitieux pour notre village, nous avons encore une tâche importante pour que notre commune se développe harmonieusement, tout en protégeant ce joyaux que certains mégalomanes voudraient endommager.

Concernant notre opération « **cœur de village** »

Je vous en rappelle le principe

- La commune **cède pour un prix supérieur** à celui estimé par les Domaines son immeuble au centre du Rayol qui abrite l'actuelle pharmacie
- ***Le promoteur qui acquiert ce terrain, réalise, en contre partie, un immeuble comprenant***
 - o huit logements dont la commune sera entièrement propriétaire, (ce qui permettra de loger des jeunes actifs, avec enfants, à loyer très modéré).
 - o et la création d'un pôle médical et paramédical.

Je dois vous dire que ce projet est retardé du fait de multiples recours en annulation Introduits par quelques personnes Qui cherchent à bloquer tout projet engagé par note municipalité.

Peu importe pour ces personnes, les **conséquences négatives** pour la population pour le développement économique des commerces voisins avec la création de 25 places de parkings et pour l'école, puisque l'on pourrait compter sur 15 à 20 enfants de plus.

Ce projet, je le rappelle, a été adopté il y a plus d'un an et demi par la quasi-unanimité du Conseil Municipal.

Malgré cette **expression démocratique** des représentants de la population du Rayol-Canadel, plusieurs recours ont été formulés par quelques individus **qui ne représentent qu'eux-mêmes.**

Ils se veulent donneur de leçon, mais **ils n'honorent même pas** les condamnations qui ont été prononcées contre eux en raison du caractère infondé de leurs attaques de procédure.

Ces mêmes individus cachent leurs ambitions personnelles derrière des associations qui sont mises en avant pour tenter de donner une crédibilité à une contestation uniquement motivée par leur animosité contre l'équipe municipale actuelle.

Il est particulièrement surprenant que parmi elles, **l'association des commerçants**, qui ne peuvent que tirer des bénéfices d'une dynamisation du centre du Rayol **que** cette association des commerçants se soit jointe à une telle entreprise néfaste !

Cela étant, nous attendons avec sérénité les décisions qui seront rendues prochainement par la juridiction administrative

Et je souhaite très vivement à notre commune de pouvoir mener à bien, dans les prochains mois ce projet, qui, sans altérer en aucune façon les finances de la commune, permettra **d'éviter**, le départ des jeunes actifs de notre territoire.

Je voudrais remercier les associations qui animent le village avec malheureusement de trop maigres subventions de la commune et du C.G. :

- Le COF qui anime les fêtes dans la joie et la bonne-humeur, et vous pensez tous à Christine, qui parfois manque de bras,
- L'Office du Tourisme qui joue parfaitement son rôle, Mme Nalin et ses collaboratrices font un travail formidable, et accompagnent le COF dans certaines occasions
- L'Atelier de peinture, créé il y a 14 ans, qui sous la houlette de Jacques Gatti, et sa présidente, Paule Macquart Moulin, qui expose maintenant dans tout le Département
- Le club Omnisport, animé et bien doté, ouvre ses portes à beaucoup « d'étrangers » à la commune
- Le « Club Rencontre et Amitié » toujours dans les locaux, à côté de la Mairie, où il fait bon se rencontrer pour taper le carton ou participer aux jeux de société, sans compter les voyages souvent « culturels » et touristiques et les cours d'informatique...
Et sa Présidente très dynamique, Monique W.
- Je n'oublie pas non plus l'association culturelle qui organise des concerts gratuits dans les jardins de la Mairie durant les chaudes nuits d'Été, organisés par le « maestro musicien » Bernard Stern.

C'est un vrai plaisir de m'adresser à des femmes et des hommes qui consacrent, de façon désintéressée, une partie de leur temps à des actions de solidarité et de partage dans un esprit citoyen.

Pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, grâce au renouvellement prochain du minibus, nous allons maintenir les déplacements vers les villes voisines, bien que les commerces au Rayol soient déjà bien diversifiés, mais on n'y trouve pas tout.

Ces personnes apprécient surtout les balades, entre copines, ce qui est excellent pour le moral et la santé de nos anciens.

Et j'en profite pour saluer Mme Miraillet et Mme Briffod. les plus que centenaires puisqu'elles ont eu 103 ans en 2011

Chargée d'évènements,

Une année est passée, une autre commence, malheureusement dans la rigueur, mais avec l'espoir d'un monde meilleur et plus solidaire. Pourquoi pas espérer, pourquoi pas rêver..... ?

Mais il ne s'agit pas pour nous de gérer le présent morose, mais d'anticiper l'avenir et de prévoir, au moins pour notre commune, des lendemains qui chantent.

Malgré l'acharnement de certains à vouloir faire capoter nos projets, ces projets que nous développons ,les efforts de toute l'équipe municipale que nous déployons, tout cela portera ses fruits à plus ou moins long terme.

Je profite de cette cérémonie pour remercier publiquement les adjoints et les élus qui m'entourent, avec qui, **chaque semaine** nous parlons des projets ou de vos soucis.

Je remercie tous les employés communaux administratifs ou des services techniques qui forment une équipe qu'un même attachement relie à la commune.

Avant de conclure,

je formule mes vœux les plus chaleureux, de bonne année à vous ici présents à ceux qui vous sont proches,et à ceux qui, souffrants, n'ont pu se déplacer.

Et comme disait le poète Mistral

Je vous souhaite, de« Boire le bon soleil qui ravigote »

Je vous remercie